



*Affiché le*  
**08 DEC. 2022**

**VILLE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS**

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022 A 18H00  
Salle Molière – Place Germain OLLIER**

**NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

**PERSONNEL**

- 1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL
- 2 CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2023
- 3 CONVENTION RÉGISSANT LA FONCTION D'INSPECTION DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (ACFI) CONFIEE AU CENTRE DE GESTION DU VAR - PÉRIODE 2023-2025

**FONCIER**

- 4 SERVITUDE D'AQUEDUC ET DE PASSAGE D'UNE CANALISATION AU PROFIT DE LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE SUR LES PARCELLES CADASTREES SECTION BP N° 7, BP N° 269 ET E N° 432 LIEU DIT « LA ROUVIERE »

**TRAVAUX - URBANISME**

- 5 CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRA MUNICIPALE "VOIRIE COMMUNALE - DOMAINE PUBLIC"

**FINANCES**

- 6 AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023
- 7 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021- 2026 - RÉVISION ANNUELLE
- 8 ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE TRESORERIE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - REVALORISATION DU MONTANT ET PROROGATION
- 9 ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE TRESORERIE AU SPIC CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES - PROROGATION

- 10 ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE TRESORERIE A L'EPIC « OFFICE DE TOURISME DE ROQUEBRUNE » - PROROGATION
- 11 ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE TRESORERIE AU SPIC DE STATIONNEMENT - PROROGATION
- 12 SUBVENTION D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE A PUGET-SUR-ARGENS - FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE
- 13 DISSOLUTION DE L'EPA PETITE ENFANCE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR SOLDE DE L'AVANCE DE TRESORERIE
- 14 PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE LA COMMUNE ET ESTEREL COTE-D'AZUR AGGLOMERATION

### **MARCHES PUBLICS**

- 15 GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE L'EPA ROQUEBRUNOIS DE LA PETITE ENFANCE ET LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS POUR LA PASSATION D'UN MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE AUX CONVIVES DE LA PETITE ENFANCE, DES ÉCOLES ET DU PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT
- 16 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS A INTERVENIR ENTRE ESTÉREL COTE D'AZUR AGGLOMÉRATION ET CERTAINES DE SES COMMUNES MEMBRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS LIES - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE

### **AFFAIRES MARITIMES ET DOMAINE PUBLIC**

- 17 RAPPORT DU DELEGATAIRE DU PORT FERREOL ASSOCIATION « INTERNATIONAL SPORTING CLUB DES ISSAMBRES (I.S.C.I) » ANNEE 2021/2022
- 18 RAPPORT ANNUEL DE GESTION DES PLAGES DES PIERRATS, DE SAN PEIRE, DE TARDIEU ET DE LA GAILLARDE ET DE LA CONCESSION « CENTRE NAUTIQUE » - SAISON ESTIVALE 2021
- 19 RAPPORT DU DELEGATAIRE DU PORT DES ISSAMBRES - SOCIETE DU PORT DES ISSAMBRES - ANNEE 2021/2022
- 20 DELEGATION DU SERVICE PUBLIC - EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N° 7 A LA GAILLARDE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION DE PLAGE E.U.R.L. ECO BEACH
- 21 DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME - LOT BASE NAUTIQUE DE LA PLAGE DE LA BATTERIE
- 22 CANDIDATURE A LA RECONNAISSANCE « TERRITOIRES ENGAGES POUR LA NATURE »

- 23 ADOPTION D'UNE CHARTE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA PRESERVATION DES BANQUETTES DE POSIDONIE SUR LES PLAGES

## CENTRE NAUTIQUE

- 24 SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SPIC) CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES - CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS 2023

- 25 AFFECTATION DU PERSONNEL DU SPIC CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES A LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS POUR LA PERIODE DU 1ER MARS AU 30 NOVEMBRE 2023

## ADMINISTRATION GENERALE

- 26 MODIFICATION DES STATUTS D'ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION (ECAA)
- 27 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 D'ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION
- 28 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 D'ESTÉREL COTE D'AZUR AGGLOMÉRATION SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS
- 29 RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE D'ESTÉREL COTE D'AZUR AGGLOMÉRATION
- 30 RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF D'ESTÉREL COTE D'AZUR AGGLOMÉRATION
- 31 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
- 32 PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE ET MADAME ANNY COURTADE
- 33 RENOUELEMENT DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE POUR LES MARCHES NON SEDENTAIRES
- 34 DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES POUR L'ANNEE 2023 COMMERCES DE DETAIL ALIMENTAIRE
- 35 DÉROGATION A LA RÈGLE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES POUR L'ANNÉE 2023 COMMERCES DE DÉTAIL NON ALIMENTAIRES
- 36 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
- 37 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES

38 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ÉTUDES DE REVITALISATION URBAINE

39 CONVENTION D'ATTRIBUTION DU SOUTIEN A L'INGÉNIERIE DE LA DIRECTION DE LA BANQUE DES TERRITOIRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

40 CONVENTION DE PARTENARIAT D'ENEDIS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE EN APPUI DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

41 ADHÉSION DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS AU CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMENAGEMENT (CEREMA)

DISPOSITIF GARDE RÉGIONALE FORESTIÈRE

42 DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA RÉGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

43 MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION ET DE REMISAGE A DOMICILE DE CERTAINS VÉHICULES DE SERVICE

44 DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

\* Décisions prises en vertu de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales